

Tous en grève le 3 février !

Au moment de la préparation de la troisième rentrée sous l'ère de la « refondation » de l'école, les difficultés demeurent et se font de plus en plus vivaces de jour en jour. Elles se révèlent en contradiction avec les promesses du gouvernement de mettre au premier plan la jeunesse et l'éducation. Si des dossiers avancent dans notre secteur spécifique, si des postes ont été créés après les dégâts des suppressions des années Sarkozy, cela n'a pas suffi et la réalité quotidienne des enseignants dans les établissements connaît peu voire pas de changement :

- Les conditions de travail se dégradent (effectifs de classe de plus en plus chargés, pénibilité spécifique de nos métiers non reconnue, formation continue dérisoire et souvent coupée des besoins, formation initiale insuffisante et insatisfaisante, poursuite d'un management autoritaire et infantilisant, etc.),
- Des remplacements ne sont pas assurés,
- La revalorisation notamment salariale reste lettre morte (les salaires baissent sous le double effet de la hausse des prélèvements et du gel de la valeur du point d'indice),
- L'annonce d'allocations progressives de moyens (DHG) pour les établissements sans que l'enveloppe ne soit abondée ne permettra pas de nouvel élan,
- Le périmètre de la carte des REP est trop restreint pour une réelle prise en compte de la difficulté des élèves sur l'ensemble du territoire,
- L'annonce d'une prochaine « réforme » du collège avec modifications des grilles horaires nous invite à une grande vigilance sur les horaires d'EPS, face à des velléités visant à l'abandon de la quatrième heure en sixième,
- Les premières propositions sur les décrets indemnitaires, notamment pour coordination EPS et de district UNSS, sont insatisfaisantes,
- Le dossier des lycées n'est toujours pas ouvert.

Le Ministère doit apporter des réponses à l'ensemble de ces problématiques, la FSU s'est d'ores et déjà adressée à la Ministre et a contacté l'ensemble de ses partenaires syndicaux. Engagé dans la bataille pour la définition de contenus riches et ambitieux, pour des recrutements à la hauteur des besoins, pour une juste reconnaissance de l'ensemble des missions des enseignants, le SNEP-FSU poursuit, avec la fédération, son travail d'interpellation et de production de propositions pour faire avancer les différents dossiers. Toutefois,

rien ne pourra se faire sans l'action de chacune et chacun et sans que nous pesions massivement pour la prise en compte de nos revendications.

Nous ne pouvons en rester à la situation que nous connaissons aujourd'hui !

Alors, tous ensemble dans l'action le 3 février pour porter avec force et détermination l'ensemble de nos revendications.

benoit.hubert@snepsu.net

DOTATION des ACADEMIES, DHG à venir, ne pas laisser faire !

Les dotations en emplois sont arrivées dans les académies : + 2 250 ETP (équivalents temps plein) à partager destinés à :

- couvrir les besoins liés à l'augmentation des effectifs (+29 500 élèves) qui sera particulièrement importante en lycée où le H/E avoisine les 1,7,
- mettre en oeuvre le plan pour l'éducation prioritaire,
- créer le réseau de professeurs formateurs.

Ces moyens supplémentaires sont certes les bienvenus mais ne permettent pas d'amorcer un réel changement dans les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves pour l'ensemble des établissements. C'est bien là l'enjeu de la réussite de tous.

L'ordinaire, les horaires obligatoires, seront assurés, mais dans quelles conditions et à quel prix ? Quant aux « plus en EPS » (option, section sportive, classe sportive), ils seront à défendre dans le cadre des projets d'établissement.

Rappel : les CA DHG* doivent être réunis pour se prononcer sur les ouvertures/fermetures de postes et pour s'exprimer sur l'enveloppe. Il ne faut pas céder à certaines pratiques de certains chefs d'établissement qui repoussent les décisions en fin d'année.

Une nouveauté pour la rentrée 2015 : la mise en oeuvre des « décrets indemnitaires »

En parallèle de « l'enveloppe DHG » sera attribuée une « enveloppe indemnitaire », pour rémunérer un ensemble de missions nouvelles - coordonnateur de cycle, référent culturel, référent décrochage - ... ou existantes comme la coordination EPS (cf compte rendu de l'au-

dience du 29 décembre). Alors que les projets de décrets indemnitaires sont encore à l'état de projets, ici ou là, des collègues nous signalent que des chefs d'établissement commencent à engager des négociations avec des enseignants. La plus grande vigilance est de mise car, non seulement rien n'est encore arrêté, mais ces rémunérations complémentaires sous forme d'indemnités seront mises en oeuvre pour la rentrée de septembre 2015.

Après avis du conseil pédagogique, les CA seront informés de la répartition.

nathalie.bojko@snepsu.net

*prochainement en ligne un nouveau kit dhg

Comité technique ministériel Mesures de rentrée 2015

	Emplois d'enseignants Stock au 01/09/2014	Variations des moyens en apport d'enseignement à la rentrée 2015 (en ETP) - mesures budgétaires
Aix-Marseille	16 704,5	110
Amiens	12 435,5	12
Besançon	7 251,5	46
Bordeaux	18 317,0	118
Caen	8 212,5	-10
Clermont-Ferrand	7 238,5	15
Corse	1 834,8	2
Créteil	28 688,3	398
Dijon	9 661,5	0
Grenoble	18 338,8	140
Lille	25 100,0	102
Limoges	4 220,0	12
Lyon	16 611,3	208
Montpellier	15 559,0	110
Nancy-Metz	14 348,0	-48
Nantes	16 068,5	203
Nice	11 922,5	33
Orléans-tours	14 667,5	122
Paris	11 807,5	17
Poitiers	9 956,5	58
Reims	8 162,0	-14
Rennes	14 000,5	104
Rouen	11 663,0	45
Strasbourg	11 548,5	20
Toulouse	16 476,0	138
Versailles	33 994,8	309
Guadeloupe	3 967,0	-34
Guyane	2 718,5	120
La Réunion	8 447,5	86
Martinique	3 214,0	-44
Mayotte	2 484,5	150
Métropole + 5 DOM	385 621,8	+ 2 528
COM	4 055,5	22
TOTAL	389 677,3	+ 2 550

